DOSSIER INSCRIPTIONS

29ème Championnat National de Tir à l'arc



Révéler la passion qui vous anime.



Emetteur: Alexandre DRUAULT

Destinataire : Associations pratiquant le Tir à l'arc

Copies: Jean Luc ANDRE, Patrick LAURENDEAU, Commission Nationale de Tir à

l'arc, Arbitres

Date: 27 janvier 2019

Objet: 29eme Championnat National de tir à l'arc – Villars les Dombes 6 et 7 juillet 2019

Cher(e) Ami(e),

Nous avons donc le plaisir de vous adresser le dossier du Championnat National de TIR à l'ARC.

Questionnaires Techniques

Coordonnées pour l'envoi des documents :

FSCF à l'attention de Thomas MOURIER, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS Tél. 01 43 38 89 85 thomas.mourier@fscf.asso.fr

- 1. Les feuilles d'engagements définitives qui devront être dûment remplies. La période d'inscription est fixée du 1er mai au 31 mai 2019 (à l'exception des équipes). Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de cette période. Elles devront être accompagnées de la part fédérale des droits d'inscriptions (chèque à l'ordre de la FSCF) correspondants, ainsi que les justificatifs de participation au CNH, à un Championnat Départemental ou à un Championnat Régional (cf. le nouveau RSE CNE - Février 2019 ci-joint). Une copie des inscriptions est à adresser par mail au responsable nationale de la commission : fscf.tiralarc.commission@gmail.com
- 2. Le document « Aide aux Associations » à remplir et à renvoyer avant le 31 mai 2019 (en même temps que les inscriptions définitives) avec le Relevé d'Identité Bancaire de l'association. Sans ce document, vous ne pourrez prétendre à une aide financière de la Fédération pour votre déplacement (voir les conditions sur le formulaire). Les kilométrages et le nombre d'archers seront indiqués par la fédération (suivant Mappy ou ViaMichelin et suivant les archers figurant sur le palmarès). Cette aide ne concerne que les jeunes.
 - **Questionnaires Administratifs**

Les questionnaires sont à renvoyer à l'organisateur en respectant les dates limites : Jean Luc DESARBRES, 200 Allée des Grives 01330 VILLARS LES DOMBES Tél. 06 33 25 19 08 dgd.villars.tresorerie@orange.fr

Les formulaires peuvent être remplis directement sur votre ordinateur. Il suffit ensuite d'imprimer via PDF Creator (pour créer un fichier PDF) uniquement la page concernée (n'envoyer pas systématiquement tout le dossier) et l'envoyer aux destinataires voulus par mail.

PDF Creator est un outil gratuit permettant de créer des fichiers PDF très simplement à partir de n'importe quelle application dotée de fonctions d'impression.

Il suffit de faire une recherche sur internet, le télécharger puis l'installer.

Ou sinon il vous suffit de cliquer ICI pour accéder au téléchargement automatique du logiciel à installer.

Nous tenons, comme les organisateurs, au strict respect des horaires et en l'occurrence pour la cérémonie d'ouverture, la présentation des associations et la cérémonie de clôture (respect des horaires mais également participation de tous).

Quelques rappels ou renseignements importants :



- Le chèque, libellé à l'ordre de la FSCF, doit accompagner le formulaire d'engagement. Bien vérifier que le montant correspond exactement au nombre de binômes engagés.
- Les dates de naissance pour les catégories doivent être conformes à celles réactualisées.
- Remplaçants: voir règlement pour les nouvelles dispositions concernant le remplacement des archers.
- Nous insistons sur le fait que les dossiers incomplets, illisibles ou adressés hors délais feront l'objet d'un retour systématique. Le non envoi par mail des inscriptions au responsable national constitue également un dossier incomplet.

Tous les membres de la Commission, le Service Activités de la FSCF et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En espérant vous compter très nombreux, nous vous prions de croire, cher Ami(e), à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Alexandre DRUAULT

Responsable de la Commission Nationale de Tir à l'Arc.

Questionnaires techniques

1. ENGAGEMENT SAISON 2018-2019

Nom de l'association :	
Ville :	Département :
Nom du président :	Téléphone :
Nom du responsable :	
Adresse:	
CP:	Ville :
Téléphone Fixe :	Téléphone portable :
Email (envoi pas de tir et résultats) :	

Période d'inscription du 1er au 31 mai 2019

Droit d'engagement à joindre obligatoirement au présent imprimé :

	Quantité	Inscription Binôme (20€)		Montant
		Part Fédérale	Part Organisateur	Total
Binôme		10,00€	10,00€	
Part Fédérale, à joindre à l'inscription, soit 50 % du montant total				
Chèque N° :(à l'ordre de la FSCF)				
Somme res	Somme restant due, à régler à l'Organisateur à l'accueil dès votre arrivée			

Je déclare avoir pris connaissance du règleme	ent et l'accepte par la prései	nte.
A:	le	2019
Signature du président de l'association,		

L'inscription à la compétition ne sera validée qu'après retour du dossier complet (feuille engagement avec droits d'engagements, liste des archers avec arc et catégories, attestations participations CR, CD ou CNH). Tout dossier incomplet ou erroné sera immédiatement retourné à son expéditeur et l'inscription mise en attente.

Catégorie 2019

Jeunes

Benjamine	BF	Ná/sha annha la 24 dá samhra 2000	
Benjamin	ВН	Né(e)s après le 31 décembre 2006	
Minime Fille	MF	Ná(a)a antra la 18 ianvior 2005 et la 21 décembre 2006	
Minime Garçon	MG	Né(e)s entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2006	
Cadette	CF	Ná(a)a antra la 1er ianviar 2002 et la 21 décembre 2001	
Cadet	СН	Né(e)s entre le 1 ^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2004	

Adultes

JFCL		
JFAP	Né(e)s entre le 1 ^{er} janvier 1999	
JHCL	et le 31 décembre 2001	
JHAP		
FCL		
FAP	Né(e)s entre le 1 ^{er} janvier 1969	
Classique HCL et le 31 décembre 1998		
HAP		
VFCL		
VFAP	Né(e)s entre le 1 ^{er} janvier 1953	
VHCL	et le 31 décembre 1968	
CHAP		
SVFCL		
SVFAP	Ná(a)a avant la 1er ianvior 1052	
SVHCL	Né(e)s avant le 1 ^{er} janvier 1953	
SVHAP		
	JFAP JHCL JHAP FCL FAP HCL HAP VFCL VFAP VHCL CHAP SVFCL SVFAP SVHCL	

Les archers devront être obligatoirement en possession d'une licence avant le 1er Janvier 2019. Seules les catégories ayant au minimum 4 participants seront récompensées. Les catégories ayant moins de 4 archers seront regroupées.

2. FORMULAIRE INSCRIPTION BINOME ADULTE

Nom de l'association :

Nom et prénom du représentant de l'association :					
	Titulaires				
	Nom et Prénom	N° de licence	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Arc	Catégorie (suivant le règlement)
Groupe 1					
•					
Groupe					
2					
Groupe					
1					
Groupe					
2					
Groupe					
1					
Groupe					
2					
Groupe					
1					
Groupe					
2					
	R	emplaçants		L	
1					
2					

Les archers inscrits au Championnat National devront justifier dans tous les cas d'une participation au Championnat National d'Hiver, au Championnat Régional de la région d'attache ou au Championnat Départemental du département d'attache. Le palmarès du CR ou CD doit être joint lors de l'inscription.

3. FORMULAIRE INSCRIPTION BINOME JEUNE

Nom de l'association :

Nom et prénom du représentant de l'association :

Titulaires					
	Nom et Prénom	N° de licence	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Arc	Catégorie (suivant le règlement)
Groupe 1					
Groupe 2					
Groupe 1					
Groupe 2					
Groupe 1					
Groupe 2					
Groupe 1					
Groupe 2					
	R	emplaçants			
1					
2					
l os ar	chers inscrits au Chamnionnat Nation	al devront justifier dans	s tous les cas d'une	narticir	nation au

Championnat National d'Hiver, au Championnat Régional de la région d'attache ou au Championnat Départemental du département d'attache. Le palmarès du CR ou CD doit être joint lors de l'inscription

4. CHAMPIONNAT NATIONAL FSCF: EQUIPE ADULTE

A remettre le jour de la compétition, ne pas envoyer à la FSCF

Nom	de l'association :
	Nom et prénom
pe 1	
Equipe 1	
эе 2	
Equipe 2	
Equipe 3	
_	

5. CHAMPIONNAT NATIONAL FSCF: EQUIPE JEUNE

A remettre le jour de la compétition, ne pas envoyer à la FSCF

Nom de	l'association :
	Nom et prénom
pe 1	

)e 1	
Equipe 1	
e 2	
Equipe 2	
က	
Equipe 3	
ш	
4	
Equipe 4	
й	
22	
Equipe 5	
Еф	

6. ACCREDITATIONS ENTRAINEURS

Nom de l'ass	sociation :
	Nom et prénom
Equipe 1	
Equipe 2	
Equipe 3	
Equipe 4	
Equipe 5	

Il n'est autorisé qu'un seul entraineur par équipe de 4 archers.

Toute équipe non complète peut quand même avoir un entraineur (exemple : un binôme seul).

Les entraineurs en possession d'une licence au 1er Janvier 2019 seront acceptés.

Seuls les entraîneurs inscrits au préalable auront accès au terrain. Ils devront être en tenue de leur club.

7. AIDE AUX ASSOCIATIONS *

A renvoyer impérativement avant le 1er juin 2019 avec les questionnaires techniques à la FSCF. (Après cette date, aucune demande ne sera plus prise en compte)

Nom de l'association :		
Ville :	Département :	
Nom du président :	Téléphone :	
Nom du responsable :		
Adresse :		
CP:	Ville:	
Téléphone Fixe :	Téléphone portable :	
Email:		
Déplacement depuis	à VILLARS LES DOMBES	
* Ces aides ne concernent que les associations qui participent à des manifestations nationales dédiées aux JEUNES ou à des manifestations pour lesquelles de jeunes participants sont présents (moins de 18 ans). Le minimum kilométrique pris en compte est de 50 km entre le siège social de l'association et le lieu de la compétition Les versements ne sont effectués que lorsque le montant total dû est supérieur à 25 €. Les montants inférieurs restent acquis à la fédération et ne sont donc pas redistribués sur les autres associations. Le calcul se fait pour toutes les associations concernées par cette limite kilométrique sur lesquelles on distribue le montant global de l'aide accordée. Important : Joindre obligatoirement un R.I.B. (Toute demande non accompagnée d'un RIB ne sera pas prise en compte et aucun rappel ne sera fait)		
Distance kilométrique :	Kms (données issues de Mappy ou ViaMichelin)	
Nombre de tireurs présents :	, , ,	
rionible de tiledis presents :	(figurant sur le palmarès)	

Programme

Samedi 6 juillet 2019

- 8h45-10h00 : Accueil et remise des dossards, greffe et contrôle des licences à la maison des associations
- 10h00-10h30 : Réunion des capitaines d'équipe à la maison des associations.
- 10h40 : Mise en place des délégations suivis du serment des nouveaux arbitres et cérémonie d'ouverture au stade
- 11h : Repas à la halle des sports
- 12h15 : Contrôle du matériel par les arbitres pour le 1er groupe. Dès la fin du contrôle, échauffement
- 12h30-12h55 : Echauffement du 1^{er} groupe sur le site d'échauffement
- Blasons neufs pour 1ère série du groupe 1
- 13h00 : Début du tir couleur pour le 1er groupe, avec 2 volées d'essais suivi de 10 volées comptées.
- 13h55 : Contrôle du matériel pour le groupe 2
- 14h10-14h35 : Echauffement sur le site d'échauffement pour le groupe 2
- Dès la fin des tirs du groupe 1 changement complet de tous les blasons. Blasons neufs pour 1ère série du groupe 2
- Les changements de blasons par la suite se feront sur demande des arbitres et les blasons usagés des 2 séries seront utilisés.
- 14h45 : Tir couleur du groupe 2 avec 2 volées d'essais suivi de 10 volées comptées.
- 16h10-16h25 : Echauffement possible sur le site d'échauffement pour le groupe 1
- 16h30 : Tir compté de 10 volées pour le groupe 1.
- 17h25-17H45 : Echauffement possible sur le site d'échauffement pour le groupe 2
- 17h45 : Tir compté de 10 volées pour le groupe 2.
- 19h00 : Fin théorique des tirs
- 20h00 : Apéritif offert par la mairie suivie des discours des officiels à la halle des sports suivi du repas avec remise des diplômes et palmarès du CNH.
- 23h00 : Fin de la soirée

Dimanche 7 juillet 2019

- 8h00-8h25 : Echauffement du 1er groupe sur le site d'échauffement
- 8h30 : Début des tirs du groupe 1 avec 2 volées d'essais suivi de 10 volées comptées.
- 9h45-10h10 : Echauffement du groupe 2 sur le site d'échauffement
- 10h00 : Changement de tous les blasons pour série du groupe 2
- 10h15 : Début des tirs du groupe 2 avec 2 volées d'essais suivi de 10 volées comptées
- 11h45 : Fin théorique des tirs
- 12h30 : Vérification des résultats par les capitaines d'équipe à la Halle des Sports
- 13h00 : Palmarès
- Aux environs de 13h45 repas
- Passation du trophée au président de l'association accueillant le national suivant. Départ des archers à l'issue de la cérémonie de clôture.

Questionnaires administratifs

1. PRE-INSCRIPTION ARCHERS

Nom de l'association :	
Ville :	Département :
Nom du président :	Téléphone :
Nom du responsable :	
Adresse:	
CP:	Ville:
Téléphone Fixe :	Téléphone portable :
Email :	

2. PREVISIONS ARCHERS INDIVIDUELS

Soyez le plus proche de la réalité. Ne pas indiquer les remplaçants!

	Classique	Poulies		Classique	Poulies
Benjamin			Junior Femme		
Benjamine			Junior Homme		
Minime Fille			Femme		
Minime Garçon			Homme		
Cadet			Vétéran Femme		
Cadette			Vétéran Homme		
			Super Vétéran Femme		
			Super Vétéran Homme		

Fiche à retourner obligatoirement par mail avant le 15 avril 2019 à la Commission Nationale.

3. PRE-INSCRIPTION REPAS

Nom de l'association :	
Ville :	Département :
Nom du président :	Téléphone :
Nom du responsable :	
Adresse:	
CP:	Ville :
Téléphone Fixe :	
Email:	
Nombre d'archers	
Nombre d'accompagnateurs	

4. PRE-RESERVATION DES REPAS

Indiquez le nombre total : archers et accompagnateurs

Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi		
15€	18€	15€		

Les repas seront servis sans porc.

Fiche à retourner par mail ou courrier à l'Organisateur avant Le 15 avril 2019.

5. RESERVATION DES REPAS

Nom de l'association :					
Ville :		Département :	Département :		
Nom du président :		Téléphone :	Téléphone :		
Nom du responsable :					
Adresse :					
CP:		Ville :	Ville :		
Téléphone Fixe :	Téléphone Fixe :		Téléphone portable :		
Email:					
Repas	Tarif	Quantité		Montant global	
Samedi midi	15€				
Samedi soir	18€				
Dimanche midi	15€				
Archer sans repas (Frais Organisateur)	5€				
		Т	otal		
		Т	otal		
Arrhes à joindre à la rés	ervation, soit		otal		

Fiche à retourner par courrier à l'Organisateur avant Le 1^{er} Juin 2019.

Accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de : DOMBES GYM DETENTE

IMPORTANT : Seuls les désistements ou modifications signalés PAR ECRIT ou EMAIL, avant le 08 juin 2019, seront pris en compte. Au-delà de cette date, les arrhes versées ne seront pas remboursées.

BIENVENUE EN AUVERGNE RHONE ALPES AU PAYS DES AINDINOIS







Implantée dans le département de l'Ain, au cœur de la Dombes, pays aux 1000 étangs, Villars les Dombes (4500 habitants) bénéficie des labels « station verte » et « citée fleurie ». Elle se situe à la croisée des chemins entre Bourg en Bresse, Villefranche sur Saône et Lyon. Le Parc des Oiseaux qui regroupe 3000 oiseaux de 300 espèces différentes sur 35 hectares assure la renommée de cette commune en accueillant chaque année plusieurs milliers de visiteurs.



Première région piscicole en eau douce, terre de traditions ancestrales (pêche d'étang, élevage du cheval, poulet de Bresse...), paradis des oiseaux, une faune et une flore d'exception dans une nature préservée, de nombreux édifices religieux et civils, des randonnées pédestres et balades à vélo en font un lieu touristique agréable. La Poype de Villars est une fortification de terre du XIe siècle qui se dresse sur la commune de Villars les Dombes.



La gastronomie attire de nombreux gourmets. Grenouilles, goujonnettes de carpe, poulet de Bresse à la crème, gratin dauphinois figurent fréquemment sur les cartes des restaurants de la région.

Villars les Dombes compte près de 100 associations sportives et culturelles, un golf 18 trous, le centre Nauti Dombes (piscine Gisèle Baconnier) récemment inauguré. L'association Dombes Gym Détente a été créée en octobre 1977, la section Tir à l'Arc a vu le jour en 1997. D'avance nous remercions tous nos partenaires et sponsors pour leur aide et leur soutien pour réussir ce formidable challenge.

Plan de VILLARS LES DOMBES



Chers amis archers,

La commune de Villars les Dombes est heureuse de vous accueillir pour ce 29ème championnat national de tir à l'arc de la FSCF.

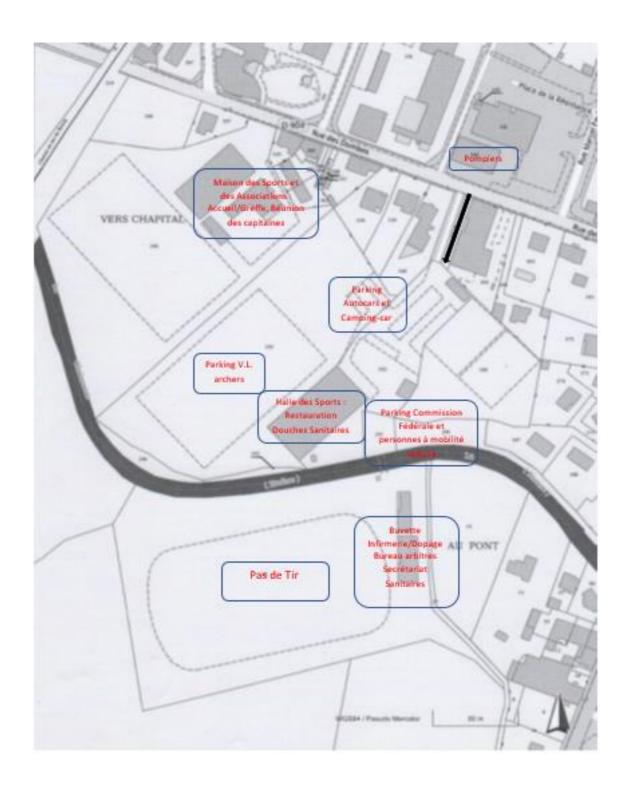
Les personnes souhaitant profiter de leur passage dans notre région pour visiter le Parc des oiseaux (1 km à pied du stade) peuvent réserver les billets sur le site dédié.

http://www.parcdesoiseaux.com/preparez-votre-visite/tarifs/

Liste des Hébergements

Se référer à liste jointe.

Plan du site



Dispositions Particulières

Tout le site est regroupé en un seul pôle sur un rayon de 100 mètres. Les déplacements se font à pied. L'accueil et la réunion des capitaines se dérouleront à la Maison des Sports et des Associations. Les repas du samedi midi, samedi soir et du dimanche midi ainsi que le palmarès auront lieu à la Halle des Sports. Les menus sont prévus sans porc.

- Prévoir un chèque de caution de 10 € pour les dossards (sous enveloppe au nom de votre association)
- Un reçu pour les repas sera remis au responsable du club au retour des dossards
- Les clubs sont invités à amener leur drapeau (un par association) ou celui de leur région
 - o Présentation des équipes avec leur drapeau à la cérémonie d'ouverture
 - Les drapeaux seront fixés sur la main courante derrière les abris des archers.
- Les remplaçants pourront tirer s'ils le souhaitent, dans les mêmes conditions que le concours sous réserve de places disponibles sur les cibles.
- Sur toute la zone du pas de tir (terrain de rugby) il est interdit de :
 - fumer (tabac et cigarettes électroniques). Une zone « fumeur » sera à disposition près de la buvette.
 - consommer de l'alcool
 - o planter quoique ce soit (parasol, drapeau ...etc...)
- Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dès l'entrée du pont qui permet de traverser la Chalaronne et qui donne accès au stade de rugby.
- Dans le cadre du développement durable Dombes Gym Détente s'engage à
 - o ZERO plastique non recyclable au niveau de la restauration
 - o faire le tri sélectif (plastique/carton, verre, autres déchets)
 - o récupération des bouchons en plastique. Je vous invite dès maintenant à en collecter un maximum et de nous les amener lors de votre venue à Villars les Dombes.



